

Département du Bas-Rhin, Arrondissement de MOLSHEIM

COMMUNE de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi, 26 juin, 2026

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 19, présents : 13 (quorum atteint)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam BUREL**MEMBRES PRESENTS :** M. ATIBARD Arnaud, Mme BAUER Sybille, Mme DIETZ Laurianne, M. EBER Noé, Mme FREY Laetitia, M. FRIEDRICH Christophe, M. FRIEDRICH Florian, Mme GRASS Sophie, Mme LUTZ Anne, M. MAETZ Claude, M. MULLER Loïc, Mme RHINN Muriel, Mme SCHMITT Magali.**MEMBRE ABSENTS EXCUSES :** Mme ESSLINGER Chantal (procuration à Christophe FRIEDRICH), M. GILLMANN Sébastien (procuration à Sophie GRASS), M. HISS Sébastien (procuration à Noé EBER), M. IMBERT Jean-Pierre (procuration à Loïc MULLER), Mme LAUGEL Virginie (procuration à Sybille BAUER).**MEMBRE ABSENTS :** M. HAMEURY Marc.**OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM (CCPR)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR) de mise à disposition de moyens humains et techniques de la commune pour la tonte des abords de la piste cyclable intercommunale Rosheim – Griesheim.

La fréquence des interventions sera de trois fois par an à minima. Des passages supplémentaires peuvent être prévus en concertation avec les services de la CCPR.

Ce service sera facturé à la CCPR de la façon suivante :

- Charges de personnel pour un agent : 25 €/h
- Coût unitaire horaire du matériel : 38 €/h

Soit un coût unitaire horaire de 63 €.

La convention prend effet à compter du 1^{er} août 2026 expirera à la fin du mandat en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la convention portant mutualisation de services avec équipements,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier

La secrétaire de séance,
Myriam BUREL



POUR EXTRAIT CONFORME
GRIESHEIM, le 29 juin 2026

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH



